

COMMUNE DE LANNEANOU

Conseil Municipal du 18 juillet 2019

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Albert LOZAC'H, Jean Paul, MORVAN, Annick POYET, Morgane LEGLAND, Vanessa ROUSVOAL, Jörg TWARZ

ABSENT : Guillaume GERARD, Ghislaine PORCHER, Hervé SAINT JALM, excusés
Aurélien LE GUILCHER

MORLAIX COMMUNAUTE

Concernant la composition du conseil communautaire de Morlaix Communauté, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, les conseillers approuvent le principe d'un accord local fixant à 51 le nombre de siège du conseil communautaire de Morlaix Communauté et approuvent la répartition des conseillers entre les communes conformément au tableau proposé.

Ensuite, les conseillers approuvent la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le conseil de communauté du 1^{er} juillet 2019.

SIMIF

Adhérente au SIMIF, la commune accède à ce titre à des solutions logicielles correspondant à ses besoins à des prix attractifs.

Le SIMIF propose aujourd'hui à l'ensemble des adhérents de constituer un groupement de commande permettant de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés et la négociation avec les fournisseurs.

Accord du conseil pour adhérer au groupement de commande.

RGPD

Les collectivités sont soumises à l'application du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

La commune a souhaité intégrer le partenariat mis en œuvre par Morlaix Communauté et le Centre de Gestion du Finistère et pour cela, décide de désigner le CDG 29 comme délégué à la protection des données et d'adhérer à l'offre territorialisée.

La convention à intervenir a une durée de 3 ans pour un coût annuel de 750 €.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES

Accord des conseillers pour verser la somme de 2 400 € (soit 600 € x 4 élèves) à la commune de Botsorhel au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Skol an Avel année scolaire 2017/2018.

La commune de Guerlesquin demande une participation financière aux charges de fonctionnement de l'école du Roudour qui accueille 5 enfants de la commune d'un montant de 5 173,65 € soit 1 034,74 € par élève.

Après avoir pris connaissance de la circulaire de l'inspection académique de Rennes relatif au coût moyen départemental pour un élève en école publique qui est de 498,10 € en élémentaire, et après discussion, les conseillers décident de verser la somme de 750 € par enfant, comme la décision du conseil municipal de la commune de Bolazec dont les enfants sont aussi scolarisés dans cette école.

La même participation par enfant sera versée à l'école St Joseph de Guerlesquin qui accueille 2 enfants.

PROGRAMME VOIRIE 2019

Le conseil municipal, vu le rapport présenté, retient l'entreprise COLAS pour un montant de 32 562,90 € HT. (EUROVIA 39 376,00 € HT)

Les travaux consistent à effectuer un enrobé sur la voie qui dessert La Boissière, l'accès et les abords de l'atelier communal et la suppression du ralentisseur Rue Alphonse Razer.

AMENAGEMENT DU BOURG – FINANCEMENT

En attendant l'attribution des subventions attendues et le versement des subventions accordées, il est nécessaire de mettre en place un financement pour pouvoir faire face au règlement des factures, à savoir :

- contracter un prêt relais TVA de 98 000 € auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère (remboursable par le FCTVA en 2020)
- contracter un prêt relais SUBVENTIONS de 354 000 € auprès de la Caisse du Crédit Agricole du Finistère (remboursable par le Versement des Subventions)
- contracter un prêt long terme (40 ans) de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Accord des conseillers.

L'entreprise EUROVIA a effectué des travaux dans le cadre du déplacement du réseau de distribution d'eau potable, pour le compte de la commune :

Pose d'une borne incendie Place Croix Morvan 1 700,00 € HT

Réalisation d'un bicouche Rue du Fournil et Rue des Ajoncs 1 665,00 € HT

L'entreprise COLAS a effectué des travaux supplémentaires pour la pose de réseaux souples rue des marais (terrain constructible futur lotissement privé et terrain communal «cloarec ») pour un montant de 1 536,00 € HT

QUESTIONS DIVERSES

L'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat) aura lieu du lundi 12 août à 9 h 00 au Vendredi 20 septembre à 18 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans 5 lieux et particulièrement à la Mairie de Plougonven le mardi 10 septembre de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi 14 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.

La réorganisation territoriale et la modernisation des services locaux de la Direction générale des Finances Publiques inquiète les élus qui demandent qu'elle soit revue. Les élus ont voté une motion à l'unanimité qui demande de « revoir, rééquilibrer l'organisation territoriale proposée en maintenant dans toutes ses missions le centre des finances publiques de Lanmeur (particuliers, entreprises, gestion comptable des communes).

Fin de Séance